

COMMUNE DE VIRY
Compte-rendu du conseil municipal
Jeudi 27 septembre 2012

Convocation : 18 septembre 2012

Présents : Mlle BALLANDRAS / Mmes JOLY, PONTUS, ROZE,
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST,
URCISSIN

Secrétaire de séance : Mme PONTUS

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande s'il peut rajouter une délibération à prendre, non mentionnée dans la convocation. Les conseillers sont d'accord, la réunion peut commencer.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Indemnité Conseil 2012 Receveur municipal

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Mlle FAVROT, chef de poste à la trésorerie de Charolles, une indemnité de conseil pour l'année 2012, d'un montant de 228,86 euros brut (calculée à partir des dépenses d'investissement des trois années précédentes).

II- Travaux communaux

Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs devis ont été demandés pour différents travaux à effectuer. Tout d'abord, en menuiserie pour le changement des 2 fenêtres et la porte de l'ancienne mairie ainsi que la porte de la chaufferie, 3 artisans ont été contactés, comme il manque à ce jour un devis, les conseillers n'ont pas pris de décision sauf celle de privilégier la matière PVC.

Les 6 convecteurs de la salle communale sont à changer, 3 artisans ont été contactés et après comparaison des devis, les conseillers choisissent Jimmy LESTIENNE de Baron pour effectuer ces changements.

Le devis proposé par les Pompes Funèbres Vincent pour la reprise de 10 concessions a été accepté.

Un devis a été demandé pour une avancée au dessus de la porte d'entrée du logement du presbytère, mais attente d'une réponse.

III- Contrats du personnel

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune emploie une personne en qualité d'agent d'entretien, son contrat à durée déterminée (CDD) arrive à échéance le 31 décembre 2012 et que celle-ci ne souhaite pas renouveler son contrat. Il faudra procéder à un recrutement à compter de décembre 2012.

Le CDD de Marianne, adjointe administrative, arrive à échéance le 30 septembre 2012. Monsieur le Maire propose de la stagiairiser pendant 6 mois puis au terme de son stage elle serait titularisée. Mais pour cela, il faut prendre une délibération pour supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, emploi non permanent et créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, emploi permanent ; de plus, au vu de toutes les démarches administratives à exécuter avant le 30 septembre, le Maire propose de renouveler le CDD d'un mois, jusqu'au 31 octobre 2012 et ainsi commencer le stage le 01 novembre 2012. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

IV- Informations diverses

Monsieur le Maire fait part du devis de JVS pour le logiciel de la mairie, car en effet, à compter du 01/01/2015, c'est la dématérialisation : les collectivités seront en relations directes via un échange en ligne appelé PESV2 avec le Trésor Public, il n'y aura plus de support papier (mandats, titres, budgets etc...) à envoyer à celui-ci. Mais la commune n'ayant pas la dernière version de Mairistem pour permettre le passage à la dématérialisation, monsieur le Maire propose de prévoir cette dépense sur le budget de 2013.

Un devis sera demandé pour un columbarium dans le cimetière, à prévoir également au budget 2013.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors des élections présidentielles, une personne n'habitant plus Viry s'était présentée pour voter mais étant radiée de la commune elle ne pouvait le faire provoquant la colère de celle-ci. Il s'avère que cette personne ne s'est jamais présentée à la mairie de son nouveau domicile pour prendre connaissance de sa radiation de la commune de Viry. La procédure avait donc été faite conformément à la loi.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudra verser à l'ancienne secrétaire de mairie, une prime intitulée Nouvelle Bonification Indiciaire qu'elle aurait dû percevoir depuis décembre 2009. Cette prime est attribuée en fonction de la polyvalence d'emploi de secrétaire de mairie pour les communes de moins de 2000 habitants et qu'elle peut être demandée par l'agent de façon rétroactive si celui-ci ne l'a pas perçue, ce qui est le cas de Stéphanie. Cette prime est un droit pour l'agent, donc son versement est obligatoire par la collectivité.

La marche au profit du Téléthon a lieu le 25 novembre 2012, voir pour la préparation.